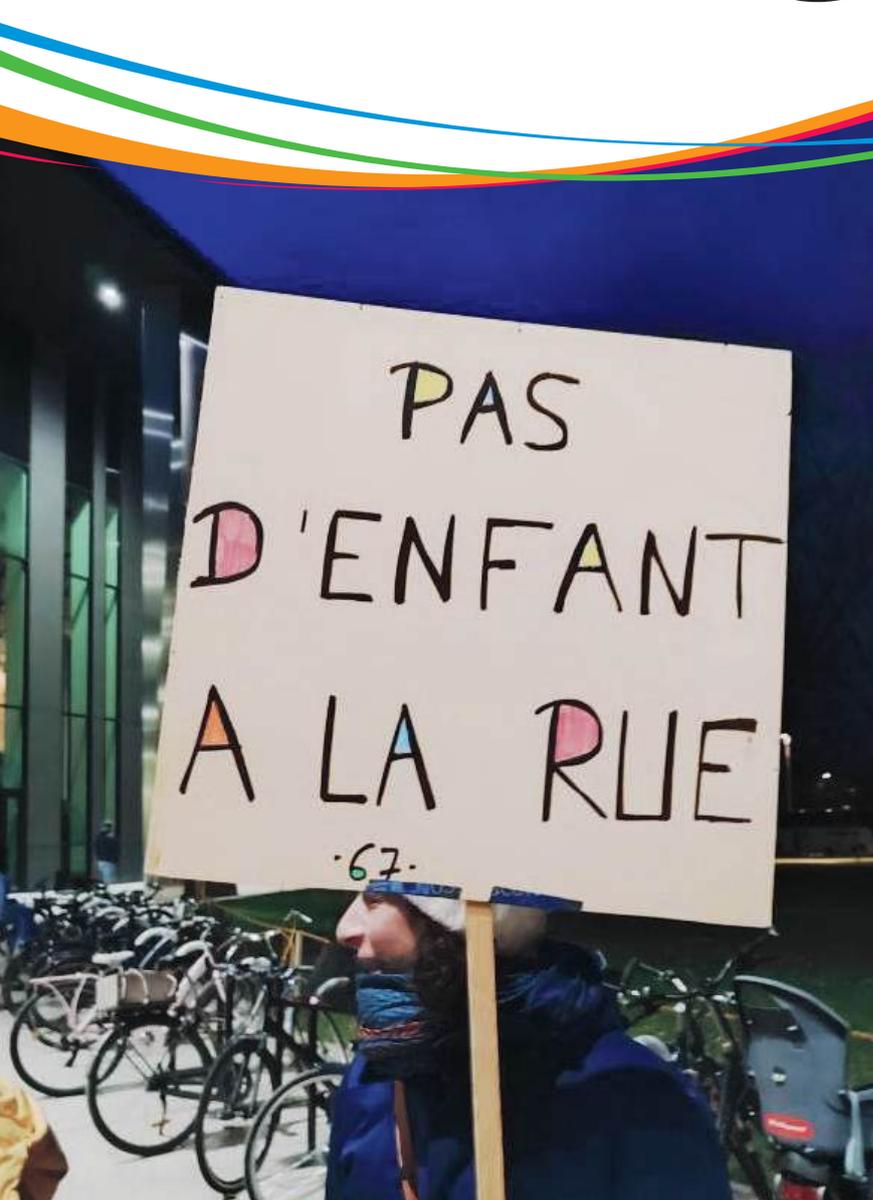


Strasbourg **snes**

N°161 JANVIER / MARS 2025



SOMMAIRE

Edito	P.2	Ce que les RCD version Pacte font au statut	P.5
LANGUES VIVANTES - CALVE du 07/01/25		AED, AESH : ensemble, plus fort pour défendre nos droits ! ...	P.6
Entre anglais et allemand, que reste-t-il de la diversité ?	P.3	Alertes sur la formation continue	P.6
Zoom - Dotations Langues vivantes	P.4	Congrès FSU 67	P.7
Préparation de rentrée :		Congrès FSU 68 :	
UN COLLEGE FLOU, FLOU, FLOU	P.4	les 16 et 17 décembre à Colmar	P.7
Rentrée 2025 en lycée : rien de nouveau sous le soleil ?	P.5		

ÉDITO

Séverine CHARRET
Arnaud SIGRIST

28/02/2054



La ministre de l'Éducation nationale a placé sa préparation de rentrée sous le signe de l'autonomie des établissements. Mais de quoi cette autonomie est-elle le nom à l'heure du nouveau management public (MNP) ?

« Donner plus d' « autonomie » à une collectivité, comme d'ailleurs à un hôpital ou une université, dans le contexte du Nouveau Management Public, c'est lui donner la responsabilité, avec des moyens insuffisants, d'atteindre des objectifs fixés d'avance, mesurés dans un tableau. [...] Sauf qu'il faut respecter des règles strictes, interdisant par exemple de recruter. « Autonomie », le personnel des mairies, des hôpitaux, des universités peut en témoigner, c'est aussi une autonomie donnée aux chefs uniquement, qui va souvent avec la caporalisation des autres agents »¹.



Manifestation le 05/12 à Strasbourg

Sommes-nous si éloignés de cette description à l'Éducation Nationale ?

Les DHG (Dotations Horaires Globales) arrivées dans les établissements au mois de janvier présentaient pour la 1ère fois une marge globalisée. Finies les lignes fléchées pour le bilinguisme, les heures statutaires, les groupes dits de besoin en mathématiques et français en collège, le soutien à la diversité des langues vivantes, aux options, aux spécialités en lycée. A chacun de se débrouiller avec ce qu'il a. Peu importe si cela rend plus difficile le contrôle des heures attribuées à l'établissement, peu importe si cela ouvre la porte à la concurrence entre les disciplines, peu importe si la dotation est en baisse, si les personnels pour assurer les heures manquent.

Et pour s'assurer que tout sera fait pour atteindre les objectifs, les établissements sont « invités », dans le cadre d'une autoévaluation qui devrait être quinquennale, à réfléchir sur ce qu'ils peuvent mettre en place, en interne, pour faire mieux.... Avec ce qu'ils ont. Sans interroger les moyens qui leur sont donnés. C'est aussi cela l'autonomie.

Quant à la caporalisation des agents, les enseignants peuvent encore répondre qu'ils disposent de leur liberté pédagogique, qu'ils restent concepteurs de leur métier. Mais qu'en restera-t-il quand l'intelligence artificielle, les manuels labellisés, les nouveaux programmes plus prescriptifs seront déployés ? Déjà les nouveaux protocoles de Remplacement de Courte Durée, dans le cadre du Pacte, ont des effets sur nos pratiques professionnelles (voir article dans ce numéro).

Face à ce nouveau management et à son usage détourné des mots, nous devons résister. Réfléchir, s'informer est un premier pas.

Arnaud SIGRIST et Séverine CHARRET



Le service public,
on l'aime, on le fait avancer !

¹. In Gervais J., Lemerrier C., Pelletier W., La haine des fonctionnaires, édition Amsterdam, 2024, p.245

LANGUES VIVANTES CALVE du 07/01/25 Entre anglais et allemand, que reste-t-il de la diversité ?



La CALVE présente le même plan académique qu'en 2024 (meilleure maîtrise de l'anglais, effort de formation et multiplication des enseignements internationaux), en se concentrant sur les spécificités et réussites académiques.

La volonté de favoriser l'anglais (Axe 1 du plan national) se heurte à la politique linguistique locale favorable à l'allemand.

Le bilan de la CALVE se veut néanmoins positif. Les difficultés pour recruter des assistants de langue (autrefois affectés dans des lycées et collèges) sont réelles ; ils sont moins nombreux à postuler et plus nombreux à refuser le poste. Leur statut est certes peu engageant ; contrat de 7 mois d'octobre à avril, pour 1 036,21 € brut, et des difficultés de logement. La proposition du Snes-FSU d'un coup de pouce de l'employeur en se portant caution pour le logement, n'a pas eu de réponse... affaire à suivre.

S'agissant des spécificités académiques, les tableaux montrant efforts et réussites s'enchaînent : Formation par bassins des professeurs d'anglais en juin 2023 (21 ½ journées), formations EAFC (éducation plurilingue et interculturelle), liaison cycle 3, expérimentation d'enseignement de l'anglais en primaire, et l'enseignement des LCE est encouragé.

Un bilan ainsi présenté est forcément satisfaisant : 50% des collèges de l'académie proposent un cursus bilangue et plus de 80% des élèves de 6e sont dans le bilangue de continuité (allemand, anglais). Les résultats d'Ev@lang sont 6 points supérieurs au niveau national (voir CALVE du 7/01/25), mais peu d'explications sur cette évaluation pourtant partielle.

Les ouvertures de sections internationales visent des parcours d'excellence, à Strasbourg : lycée Franco-Allemand, (collège international Vauban depuis 2021), section internationale arabe (collège Esplanade, sept 2023), et le dernier né, une section américaine (lycée Rostand, rentrée 2024). A Mulhouse : parcours bilingue anglais à l'école de l'Illberg (2019), une section internationale anglais au collège REP de Bel-Air (2022), section internationale arabe (collège St Exupéry-REP+), section internationale britannique (lycée Louis Armand,). Un timide effort de mixité est réalisé dans un océan de sections internationales implantées essentiellement aux collèges internationaux Esplanade et Vauban, et au lycée Pontonniers.

Les mobilités internationales (19481 élèves sont partis en 2022-23) concernent surtout la sphère germanophone, Allemagne, Suisse (soutien financier important de l'institution), suivie de l'Italie, et du Royaume Uni. Ce bilan ne recense que les établissements estampillés ERASMUS. 12 établissements ont présenté 29 élèves sur l'ensemble de l'académie à une épreuve de mobilité internationale. La mobilité en lycée professionnel a concerné 338 élèves, dont 121 partis en Suisse, sans précision des pays non germanophones. De nouveaux partenaires Erasmus sont recherchés (Roumanie, Croatie, Irlande).

Tous les autres voyages et échanges faits dans l'académie sont superbement ignorés dans ce bilan. Les non-dits sont aussi de l'information.

Le bilan de la diversité est autrement moins satisfaisant. Entre les 2 langues qui s'imposent par une volonté politique exclusive, la diversité linguistique que le Snes-FSU défend s'écroule, notamment les LVC.

L'espagnol s'en sort un peu mieux (moins de 2000 élèves en 2024), le chinois à peine plus de 250), l'italien se débat (moins de 250). Toutes perdent des élèves.

Le rectorat affiche sa volonté de soutenir les langues dites « modime » (langues à faible diffusion). Pourtant, le dispositif de mutualisation des enseignements (regroupements) est un échec. Le Snes-FSU suit ce dossier de près et chiffres à l'appui, audience après audience auprès des recteurs successifs, en a démontré les effets pervers. Le bilan de cette CALV confirme toutes nos craintes.

Le Snes -FSU a interpellé sur les regroupements et sur la situation des collègues. L'administration admet que le dispositif est bancal, mais s'enferme dans sa logique et semble sourde aux arguments. Plus inquiétante est l'idée évoquée par le Dasen 67 d'un recours à la visio pour ces regroupements.

Pour soutenir les LVC (arabe, turc, italien, portugais, russe et japonais) et les collègues subissant les dysfonctionnements inhérents au regroupement, une volonté politique claire en faveur de la diversité et une réponse forte est nécessaire. Le Snes-FSU a ce dossier à cœur. N'hésitez pas à nous informer des réalités du terrain.

Dominique PERRIN

Zoom - Dotations Langues vivantes

Jusqu'à la rentrée 2023, les collèges bénéficiaient d'une dotation fléchée pour l'enseignement bilangue en 6e. Rappelons que l'horaire de cet enseignement est de 6h (3h anglais – 3h allemand), là où les grilles horaires nationales prévoient 4h pour la LV1.

Cette dotation a été fondue à la rentrée 2023 dans une enveloppe globale donnée aux établissements en fonction de leur typologie¹. Le financement du bilangue relève donc désormais d'un choix d'établissement et plus d'une politique académique.

À la rentrée 2024, c'est le financement du bilinguisme qui est amputé (182h pour le seul département du Bas-Rhin) pour permettre la mise en place des groupes de « besoins » en maths et français. Concrètement seules deux DNL sont désormais financées et le temps d'enseignement en

français dans ces disciplines passe de 1h à 1h30 (sauf pour les disciplines comme les enseignements artistiques où la répartition entre français et allemand se fait à parité).

Parallèlement, le Rectorat réservait une enveloppe d'heures pour financer des groupes supplémentaires dans les collèges proposant 3 langues vivantes. De 7,5h (soit un groupe de LV2 supplémentaire par niveau), cette dotation complémentaire – que les établissements doivent demander – est passée à 2,5h au maximum à la rentrée 2024. Pour 2025, le Rectorat répond avoir provisionné des moyens pour le soutien aux langues dites « rares » comme le chinois, le russe, le portugais, l'italien... Qu'en sera-t-il pour les collèges ayant 3 langues vivantes dont l'espagnol ?

Séverine CHARRET

Préparation de rentrée : UN COLLEGE FLOU, FLOU, FLOU ...

Fin janvier, la FSU et les autres organisations syndicales ont participé à des groupes de travail consacrés à la préparation de la rentrée 2025. Les documents transmis par le Rectorat ne facilitaient pas la tâche : la dotation horaire des établissements y figurait de manière globale, sans que soient distingués les moyens accordés au titre des différentes politiques académiques (« Choc des savoirs », bilinguisme, inclusion scolaire...). Pas évident, dans ces conditions, de comprendre les évolutions de la marge des établissements et les écarts constatés, à structures équivalentes, entre certains.

DES CLASSES MOINS CHARGÉES ?

Après avoir rappelé le contexte budgétaire peu favorable, le Rectorat s'est félicité que notre Académie soit la « 6ème mieux dotée » et d'avoir obtenu davantage de moyens. Ils ne se traduisent pas toujours par une amélioration des conditions d'enseignement. Du côté positif, certaines demandes du SNES-FSU ont été entendues. Comme l'an dernier, les élèves ULIS sont comptés dans les effectifs de leur classe d'inclusion et la situation est moins tendue dans les SEGPA. Mais les classes « chargées » restent nombreuses : dans un collège sur quatre dans le Bas Rhin et un sur cinq dans le Haut-Rhin, les effectifs sont, sur un niveau au moins, à la limite des seuils fixés pour ouvrir une division supplémentaire.

ÉDUCATION PRIORITAIRE OU PAS ?

D'année en année, la politique de lutte contre l'échec scolaire empile les dispositifs, au risque de perdre en lisibilité. En 2025, en plus des établissements « REP/REP + », « sortis de l'EP », « fragilisés socialement » et « CLA », une nouvelle catégorie apparaît : les « collèges de la banlieue mulhousienne et celui de Guebwiller ». Au-delà de ces limites géographiques incertaines, on ne connaît pas les critères retenus pour en faire partie et bénéficier ainsi d'effectifs limités à 28 élèves par classe.



GROUPES : STOP OU ENCORE ?

Comme leurs dotations ne font plus apparaître d'heures fléchées pour les « groupes de besoin » en Maths et en Français, les établissements peuvent-ils ne pas les reconduire l'an prochain en 6ème-5ème ? Le Rectorat a accueilli notre question par une invitation à « faire preuve de créativité et d'autonomie », dans « le respect des textes réglementaires ». Mais comme ceux-ci ont été annulés par le Conseil d'État...

Concernant l'accompagnement annoncé dans les mêmes matières en 4ème-3ème, la ligne n'est pas plus claire. Aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour le mettre en place et le Rectorat semble déjà miser sur les progrès accomplis au bout de cette première année de « Choc des Savoirs » : « quand on pense étayage, il faut aussi penser désétayage » (sic) et prévoir d'« enlever les béquilles ». Sans attendre l'évaluation du dispositif promise par la Ministre et qui sera sans doute difficile tant son application est disparate !

[Lors de sa présentation au Conseil Social d'Administration Académique du 27 janvier, la FSU a voté contre le projet de préparation de rentrée 2025 car quand il y a du flou...]

Denis BOEGLIN

Rentrée 2025 en lycée : rien de nouveau sous le soleil ?

Lors du Conseil social académique de janvier, qui étudiait la préparation de la rentrée 2025, le rectorat a également fait le point sur la situation des lycées de l'académie. Du côté des effectifs, on note une faible progression du nombre d'élèves : +182 (+0,5%) en lycée général et +293 (+2%) en lycée professionnel. Du côté dotation horaire globalisée (DHG), on affiche une continuité dans les règles d'attribution des moyens (plus de détail sur notre site internet : <https://strasbourg.snes.edu/Composition-de-la-DHG-en-lycee-Rentree-2025.html>), avec un maintien des maigres moyens des priorités académiques (mathématiques en première, groupes de spécialités supplémentaires, politique des langues...). Dans cette optique, hors évolution du nombre de classe, tout devrait se passer aussi mal qu'en 2024...

Rien de nouveau ? Si. Cette année, le Rectorat innove ! Seul un chiffrage global de la DHG est envoyé aux chefs d'établissements, le détail n'est pas décomposé... Quand c'est flou, y a un loup, disait « l'autre »... Encore plus que pour la préparation R2024, les dotations IMP sont en forte

Ce que les RCD version Pacte font au statut

Le 8 août 2023, dans la lignée du Pacte, un nouveau décret était publié sur les Remplacements de courte durée (RCD). Il est, depuis cette rentrée, accompagné d'un guide à destination des chefs d'établissement, tandis que des demi-parts de Pacte sont désormais possibles dans le cadre des RCD et que les HSE qui permettaient le paiement de remplacements ponctuels ont été supprimées.

Ces mesures visent d'une part à déployer le Pacte, alors qu'une minorité de collègues s'y était engagée l'an dernier. D'autre part, il s'agit de mettre la pression sur les établissements et les collègues pour remplir les objectifs fixés par le ministère.

Rappelons que ces objectifs doivent être mesurables par des indicateurs (Le ministère parle de « taux d'efficacité du RCD, taux de couverture des absences de courte durée par discipline, par niveau... ») ...

Dans les faits, les RCD version Pacte installent l'idée :

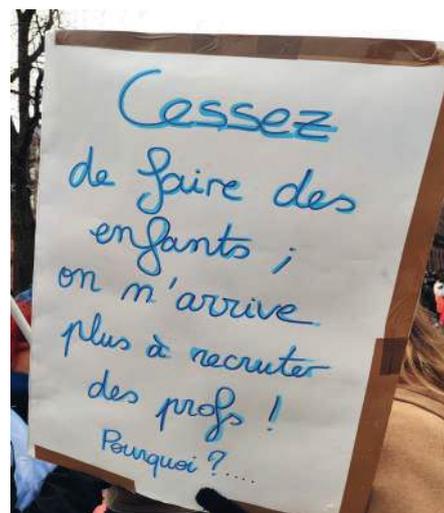
- Qu'on peut prendre en charge une classe au pied levé ;
- Qu'un enseignant puisse faire « cours » devant une classe qu'il ne connaît pas ;
- Qu'une heure de cours n'a pas besoin de s'inscrire dans une progression ;
- Que le Rectorat peut s'abstenir de remplacer une absence de plus de 15 jours puisque des solutions internes à l'établissement existent.

Tout ceci va à l'encontre de notre statut. Lui qui nous garantit un nombre d'heures maximum devant élèves, lui qui reconnaît que ce temps devant élèves est lié à la nécessité de préparer des cours et d'assurer un suivi des élèves. Ce sont nos états de service qui par

baisse, il ne reste plus que la coordination EPS. Dans les faits, on « demande » donc aux établissements de financer leurs IMP sur la DHG, c'est-à-dire sur les moyens du face à face élèves. La chose est à dénoncer, le SNES-FSU s'y est déjà attelé !

Des enveloppes de Pacte pourraient aussi arriver dans les établissements en avril/mai pour « compenser » certaines IMP, et un complément d'IMP en juin pour le numérique (PRN/PRI). Les choix sur les postes doivent forcément se faire avant le mouvement intra, mais les choix pédagogiques peuvent encore intervenir à la fin de l'année. C'est encore une nouveauté, la véritable répartition des moyens entre les disciplines va devenir un champ de travail de fin d'année scolaire encore plus que par le passé ! On n'arrête pas le progrès et la dégradation du fonctionnement de notre institution.

Arnaud SIGRIST



ailleurs définissent les classes que nous avons en charge. Que deviendront ces protections si les RCD se développent ?

Déjà les effets de font sentir :

- Sur les TZR en attente d'affectation ou n'atteignant pas leur maximum de service qui, depuis 2 ans, sont utilisés comme bouche-trous pour remplacer à tout va, sous pression de chefs d'établissement qui doivent rendre compte du « taux de couverture des absences » et à l'encontre des textes réglementaires qui prévoient que ce soit le Rectorat qui les affecte sur des suppléances ;

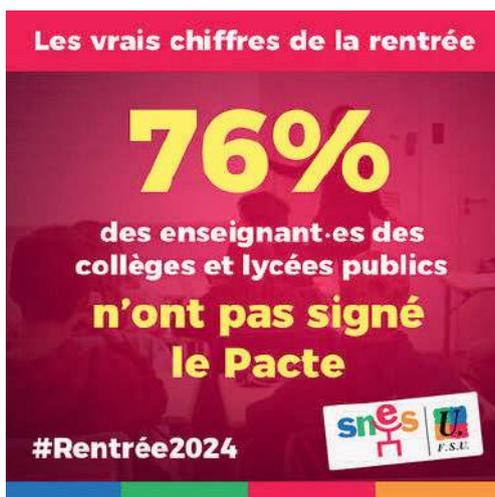
- Sur des collègues « libérés » d'une heure de cours par une sortie scolaire à qui il est demandé, désormais, de prendre en charge une autre classe.

Des collègues en maladie sont même sollicités pour fournir du travail pour leur classe prise en charge dans le cadre d'un RCD.

Petit à petit, ce sont ainsi des garanties collectives, celles qui doivent nous permettre de bien faire notre métier, qui sont sapées. Pour quel intérêt ?

Qui peut croire en effet que des absences de longue durée non remplacées, privant les élèves de cours dans une discipline, puissent être palliées par un saupoudrage d'heures qui ne permettent ni un suivi des élèves ni une entrée dans les apprentissages ? C'est pourquoi le SNES-FSU continue à s'opposer au Pacte, au nom de la défense collective de nos statuts et de nos métiers.

Séverine CHARRET



Alertes sur la formation continue

Plusieurs collègues au mois de janvier nous ont alertés sur le contenu de certaines « formations », transformées en ateliers de travail au cours desquels il a été demandé aux enseignants de produire des séquences complètes sur des points du programme, impliquant un travail après la formation. Les documents devaient ensuite être déposés sur la plateforme M@gistère. Suite à ces retours, en mathématiques et Sciences Physiques, le SNES-FSU est intervenu en CSA académique pour dénoncer ce détournement de la formation et ce travail gratuit demandé aux collègues, en dehors de leurs obligations de service. Se pose également la question de l'objectif de la constitution de ces banques de données. Fournir des séances clés en main à des stagiaires désormais majoritairement à temps plein ou à des contractuels envoyés sans formation devant les classes ? Alimenter les remplacements de courte durée qui, rappelons-le, peuvent être pris en charge par des AED ? Rien ne nous oblige à répondre à cette injonction. Si le SNES-FSU est favorable aux échanges entre pairs, dans le cadre de collectifs qui réfléchissent sur la réalité du métier sans donner lieu à un travail prescrit, il défend l'idée que la formation doit d'abord permettre d'accéder à des ressources, des connaissances pour améliorer notre pratique professionnelle.

Autre écueil de la formation continue telle qu'elle se déploie dans notre académie : la désignation de référents. Ainsi à l'issue de formations sur le dispositif PHare, l'autisme, la laïcité, la santé mentale, des collègues, enseignants ou CPE, se sont vu proposer de devenir « référents » sur ces thématiques. Devenir « référent » implique qu'ils deviennent à leur tour « formateurs » pour les personnels de leur établissement, voire au-delà. Sans que la question du temps pour assurer cette

charge supplémentaire ou de la rémunération ne soit toujours posée. Or, être référent fait également « déborder » des strictes limites de nos métiers puisque les référents sont confrontés à des tâches, des responsabilités qui ne sont pas habituellement les leurs et pour lesquelles ils ne pourront pas bénéficier de l'appui de leur milieu professionnel pour savoir « quoi faire ». Souvent proposées par des personnes en position d'autorité – IPR notamment – ces missions peuvent être perçues comme une forme de reconnaissance ou une demande difficile à refuser. Là encore, le SNES-FSU appelle les collègues à la vigilance.

Le dernier point concerne le temps de la formation. Si se former fait partie de nos obligations professionnelles, les formations doivent avoir lieu sur le temps de travail. Or, de plus en plus, des collègues sont convoqués sur leurs demi-journées « libres », les mercredis après-midi ou invités à des webinaires en soirée. Parallèlement, le temps de formation est contraint par une limite de 24h annuelles (dont sont décomptées les préinscriptions, y compris quand les formations sont finalement annulées !) et par la condition, posée par certains chefs d'établissement, que les heures soient remplacées.

En conclusion, le SNES-FSU revendique une formation continue de qualité qui sert les professionnels, et ne se sert pas d'eux. Il demande aussi que les représentants puissent être entendus sur le contenu et la mise en œuvre de cette formation.



Séverine CHARRET



Retrouvez une version longue de l'article, élaborée avec Yannick Lefebvre, secrétaire national du secteur Métier du SNES-FSU, sur le site :

AED, AESH : ensemble, plus forts pour défendre nos droits !

Au cours des dernières semaines, nous avons eu l'opportunité d'animer des stages à destination des AED (Assistants d'Éducation) et des AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap). Ces formations ont permis d'aborder des aspects essentiels de leurs missions, en mettant l'accent sur leurs droits, leurs conditions de travail et les défis spécifiques qu'ils rencontrent au quotidien.

À travers des échanges constructifs, nous avons pu répondre à leurs interrogations, partager des ressources et leur fournir des outils concrets pour mieux appréhender leur rôle au sein des établissements scolaires. Ces moments de formation ont également mis en lumière la précarité de leur statut et la nécessité de poursuivre le combat pour une meilleure reconnaissance de leurs métiers.



Ces stages ont été l'occasion de renforcer la solidarité entre ces personnels, souvent isolés, et de leur donner des clés pour revendiquer de meilleures conditions de travail. L'engagement et la motivation des participants témoignent de l'importance de continuer à proposer ces espaces de formation et d'échange.

Pour les AED et AESH, qui occupent des postes essentiels mais encore trop souvent précaires et méconnus, la syndicalisation représente un levier indispensable. Se syndiquer, c'est se donner les moyens d'être mieux informé, mieux protégé et plus fort face aux enjeux professionnels et statutaires. C'est aussi agir collectivement pour peser dans les négociations et obtenir des avancées concrètes en matière de droits et de reconnaissance.

¹. Strasbourg SNES n°149, <https://strasbourg.snes.edu/Strasbourg-Snes-no149.html>, p.4

Emmanuelle HAFNER

Congrès FSU 67

Le Congrès de la FSU 67 s'est tenu les 9 et 10 janvier 2025. Il a réuni une quarantaine de participants issus de différents syndicats de la FSU (Snuipp pour le 1er degré, SNES et SNEP pour le 2nd degré, SNESUP pour l'enseignement supérieur, SNASUB pour les personnels administratifs, SNICS pour les infirmières scolaires, SNEPAP pour les personnels de l'administration pénitentiaire). Si la question de l'école, du système scolaire a occupé une partie des débats, les discussions ont embrassé des sujets

plus larges comme les services et la Fonction publics, la Sécurité Sociale, la situation internationale, les relations de la FSU avec les autres organisations syndicales... Les positions arrêtées par le Congrès départemental ont ensuite été défendues par les camarades mandatés lors du Congrès national qui s'est tenu à Rennes du 03 au 07 février.

Séverine CHARRET

Congrès FSU 68 : les 16 et 17 décembre à Colmar.

Les élections de la FSU sont un moment-clé de la démocratie interne de notre Fédération. Elles ont lieu tous les trois ans, au moment des Congrès.

Les 16 et 17 décembre derniers, la FSU du Haut-Rhin s'est réunie en Congrès au collège Pfeffel de Colmar.

Une trentaine de collègues, syndiqués au SNES, au SNEP (pour les collègues d'EPS), au SNUIPP (premier syndicat des professeurs des écoles), ou au SNASUB (pour les personnels administratifs), ont étudié le rapport financier, ont débattu et amendé les textes préparatoires, qui portaient sur 4 thèmes :

- les enjeux dans l'éducation, la formation, la recherche et la culture,
- l'avenir de la Fonction Publique,
- la construction d'alternatives écologiques, sociales et économiques, - l'avenir de la FSU et du syndicalisme.

Ils ont aussi mandaté les collègues qui ont assisté au 11ème Congrès National de la FSU, à Rennes, du 3 au 7 février 2025.

Lien vers les textes adoptés : <https://fsu64.fsu.fr/textes-adoptes-lors-du-congres-fsu-de-rennes/>

Sophie MILLERAND





**RESTEZ EN CONTACT
AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG
SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :
[@SNES_Strasbourg](https://twitter.com/SNES_Strasbourg)



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>

